

RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01104

Numéro SIREN : 842 503 500

Nom ou dénomination : CAVSAN

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 438

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>CAVSAN</u>				Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise <u>2 Rue du Général Moulin 14000 CAEN</u>				
SIRET <u>8 4 2 5 0 3 5 0 0 0 0 1 4</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 0</u>				
				Exercice N clos le <u>13 01 06 2020</u>
ACTIF				Net <u>3</u>
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	Brut <u>1</u> 010 014	Amortissements-Provisions <u>2</u> 012 016
	Immobilisations corporelles *			
	Immobilisations financières * (1)			
	Total I (5)	<u>044</u>	<u>830 525</u> 042	<u>830 525</u> 048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
		Marchandises *	060	062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068 072	070 30 426 074
		Valeurs mobilières de placement	080	082
		Disponibilités	084	1 525 086
		Charges constatées d'avance *	092	094
		Total II	<u>096</u>	<u>31 951</u> 098
		Total général (I + II)	<u>110</u>	<u>862 476</u> 112
PASSIF				Exercice N NET <u>1</u> 830 000
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120
	Écarts de réévaluation			124
	Réserve légale			126
	Réserves réglementées *			130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131) 132
	Report à nouveau			134 (2 148)
	Résultat de l'exercice			136 31 873
	Provisions réglementées			140
Total I				859 725
Provisions pour risques et charges				Total II 154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156 1 424
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166 1 327
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169) 172
	Produits constatés d'avance			174
	Total III			2 752
Total général (I + II + III)				862 476
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182 475
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	CAVSAN	Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le 3,010,612,020	
A – RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens			215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production						222
	Production immobilisée *							224
Subventions d'exploitations reçues							226	
Autres produits							230	
							232	
							234	
							236	
							238	
							240	
							242	
							3 127	
							244	
							250	
							252	
							254	
							256	
							262	
							264	
							3 127	
							270	
							(3 127)	
							294	
							296	
							300	
							306	
							310	
							31 873	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	31 873	314			
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							
	Provisions non déductibles *							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégriation (art. 239 <i>sexies</i> D))	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989					
ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undecies</i>)	990					
ZPANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements outre-mer	344					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septies</i>)	993					
Droit divers		Gêance due au report en arrière du déficit	346			350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)	655			49 316		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> A)	643	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> B)	645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> D)	648			
Défis		Déduction exceptionnelle similaire de conduite	641					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		
		Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
		Déficits antérieurs reportables *	2 823	dont imputés sur le résultat :			360	
		RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		
						372	17 443	

SADE Experts-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-CSD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 <i>sépties</i> A 6 ^{es} du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : CAVSAN										Néant <input type="checkbox"/>
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ												
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières	480	830 050	482	475	484		486	830 525				
TOTAL	490	830 050	492	475	494		496	830 525				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL	570		572		574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
SAGE Experts-comptables Janvier 2020	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
		Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
							Court terme *	Long terme				
								19 % ①	15 % ou 12,8 % ②	0 % ③		
								1				
								2				
								3				
								4				
								5				
								6				
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589				
		Plus-values taxable à 19 % ①	579		Réguarifications	590	583	594	595			
		TOTAL				596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 338, 361 JA, 210F et 206C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 applies
à bas du Code général des impôts)

(4)

Désignation de l'entreprise :		CAVSAN		Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 823	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI) 996	
Déficits reportables		984	2 823		
Déficits de l'exercice		960	17 443		
Total des déficits restant à reporter		970	20 266		
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

(5)

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: CAVSAN	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
Exercice ouvert le: 01/07/2019, et clos le: 30/06/2020	Données en nombre de mois 1 2					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel *:	376					
Dont apprentis	657					
Dont handicapés	651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105					
TOTAL 1	106					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143					
Subventions d'exploitation reçues	113					
Variation positive des stocks	111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153					
TOTAL 2	144					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾						
Achats	121					
Variation négative des stocks	145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150					
TOTAL 3	152					
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3) 137					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026					
Période de référence	024	/	/	160	/	/
Date de cessation					/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Préambule

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 10 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 862 476,40 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 872,80 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/09/2020 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	830 050	475		830 525
Immobilisations financières				
TOTAL	830 050	475		830 525

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	30 426	30 426	
TOTAL	30 426	30 426	

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8 300	100	830 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8 300	100	830 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 424	1 424		
Fournisseurs	1 327	1 327		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 752	2 752		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	1 327
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 327

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
→ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL PPP FINANCE	21 960	2 971	50	830 000	830 000	- 1 424		414 430	70 326	35 000
→ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SARL MANI	1 000		47.5	475	475			0	-33 665	
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
→ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										
→ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

CAVSAN
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)
Au capital de 830.000 €
Siège Social : CAEN (14000)
2 rue du Général Moulin
RCS CAEN 842.503.500

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

**EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 9 DECEMBRE 2020**

*** Proposition d'affectation du résultat :**

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit un bénéfice de 31.873 €, de la manière suivante :

- apurement total du poste « report à nouveau » déficitaire, à hauteur de 2.148 €,
- dotation de la réserve légale à hauteur de 1.594 €,
- virement du solde du résultat au poste « autres réserves », y compris les centimes additionnels.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

*** Vote de l'Associé unique :**

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

**Certifié conforme
La Gérance**

